



AVIS

À TOUS LES PARTIS POLITIQUES PRÉSENTS DANS LA JURIDICTION DE
L'AMBASSADE DE LA RÉPUBLIQUE DU MALI AU JAPON

Dans le cadre de la Révision annuelle des Listes Électorales 2021, l'Ambassade de la République du Mali à Tokyo se référant à la lettre N° 003229/MATD-SG du 13 octobre 2021 du Ministère de l'Administration Territoriale invite les partis politiques présents dans sa Juridiction à désigner leurs représentants au sein de la Commission Administrative de Révision des Listes Électorales.

Les travaux de la Commission se dérouleront **du 15 novembre au 31 décembre 2021**.

Au terme de l'Article 42 de la Loi Électorale, au titre des partis politiques, la commission administrative est composée d'un représentant de chaque parti politique présent dans la Commune, l'Ambassade ou le Consulat.

Chaque représentant de parti est secondé par un suppléant qui le remplace en cas d'absence ou d'empêchement.

Les Noms des représentants titulaires et de leurs suppléants doivent être communiqués à l'Ambassade au plus tard sept (07) jours avant le démarrage des opérations de révision.

L'Ambassade remercie les partis politiques pour la bonne collaboration.

Tokyo, le 12 novembre 2021

**L'Ambassadeur P/O
Le Premier Conseiller**



CAMARA Mariétou DIARRA
Chevalier de l'Ordre National